

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 1**

*L'an deux mille quatorze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.*

*Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, LEFEVRE, MORICE, RAVELLI RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.*

*M. VILLIERS a dû quitter la séance en cours, et a donné procuration à M. BARBIEUX pour la suite des délibérations.*

*La séance est ouverte à Vingt heures.  
Mme BEL est nommée secrétaire de séance.*

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Barbieux présente les excuses de Mme la Sous Préfète qui ne peut être présente de par son devoir de réserve en période d'élections sénatoriales, elle participera à un prochain conseil. Il demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération sur les tarifs de l'Auberge de jeunesse.

***L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.***

Points d'information :

M le maire rappelle que l'essai du véhicule électrique touche à sa fin et qu'un bilan en est attendu. Concernant les travaux de la Porte Neuve, la dalle de couverture sera finie sous peu permettant ainsi le transfert de l'échafaudage vers le rempart dont un état inquiétant est constaté à l'occasion de sa dévégétalisation, sans doute source de surcoûts à venir. Concernant la basilique, début des travaux du chœur et de la crypte ainsi que des fouilles archéologiques au chevet, en lien avec les évacuations pluviales. Le financement d'une étude préalable afin d'estimer la nécessité de fouilles archéologiques du parvis est envisagé.

***Approbation des comptes rendus des conseils des 11 avril, 26 avril, 11 juillet, 15 août et 3 septembre 2014***

|                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>1. Délibération autorisant le Maire à faire faire par l'ONF les travaux de création d'une route forestière ainsi que la demande de subvention auprès des organismes pour ce projet.</i></b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Mme Pichon, de l'ONF, explique qu'une zone représentant environ 100 ha sur la commune de Vézelay et 10 ha pour celle de Chamoux n'est pas exploitée actuellement à cause des difficultés d'accès. Elle nous informe d'un projet de desserte par une route forestière de 1,7 km avec une place de retournement et une place de dépôt sur la commune de Chamoux. Cela représente un coût de 75 000 €, subventionné à 80 %. Il resterait donc 15 000 € d'autofinancement, dont 2 000 € pourraient être pris en charge par la commune de Chamoux. Pour créer cette route, il faudrait réaliser une coupe d'emprise de 8 à 10 mètres (soit 2 m de plus que l'actuel chemin) qui rapporterait, à la vente du bois, une somme d'environ 6 000 €. A une question de M. Villiers, M. Pichon, en charge des travaux à l'ONF répond qu'il s'agit

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 2**

d'un marché public.

Le Conseil municipal procède au vote

***Pour : 10 voix***

***Abstention : 1 voix***

***Le Conseil municipal approuve le projet de création de route.***

|                                                    |
|----------------------------------------------------|
| <b><i>2. Délibération pour l'adhésion PEFC</i></b> |
|----------------------------------------------------|

M. le Maire explique que la commune adhère jusqu'à maintenant au PEFC (Pan European Forest Certification - programme de reconnaissance des certifications forestières). Cette adhésion n'a pas été renouvelée en 2013, convient-il de la renouveler en 2014 ?

M. Villiers demande si les communes qui n'adhèrent pas sont pénalisées.

Mme Pichon précise que le fait de vendre des bois certifiés permet d'avoir une clientèle beaucoup plus large, les acquéreurs étant très sensibles à la certification.

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion PEFC.***

Mme Pichon fait des propositions concernant l'assiette 2015, pour des coupes « en amélioration » des parcelles 27 et 22, et « en irrégulier » pour la parcelle 31, pour une mise en adjudication générale au printemps 2015. Pour les travaux sylvicoles 2015, la parcelle 21 sera traitée « en régénération », ainsi sans doute que la 6, conformément au programme 2013-2027 proposé par l'ONF, validé par le conseil municipal précédent en sa séance du 23 novembre 2012.

Le Conseil municipal souhaite que cette délibération ait lieu lors de la prochaine séance, après une visite des lieux par la commission des bois.

Mme Pichon, appuyée par Mme Foret, demande que la réalisation des affouages soit davantage suivie : en effet, certaines personnes ne vont pas jusqu'au bout du travail, et il y a du bois qui se perd.

Elle donne au Maire un courrier de rappel au règlement à l'attention de la société de chasse, pour leur rappeler leurs engagements liés au bail de chasse : entretien d'un tiers des lignes, sommières et périmètres.

Ayant été consultée pour le ramassage des poubelles dans les forêts communales (7 points répertoriés), elle propose le prix de 700 € par an – compte tenu du fait qu'il y a régulièrement des objets encombrants à emporter à la décharge. Certains conseillers suggèrent la suppression pure et simple des poubelles.

M. Recordon pose la question de l'accessibilité du Crot au Port, dont les chemins sont envahis et impraticables. Mme Pichon rappelle qu'il s'agit d'une forêt privée qui appartient à la Caisse des Dépôts et qui se situe sur le territoire de la commune de Fontenay.

***M. Villiers doit quitter la séance, et donne procuration à M. Barbieux.***

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 3**

**3. Délibération validant les statuts du SDEY**

Le Syndicat départemental de l'Energie de l'Yonne, créé en septembre 2013, demande que trois modifications de ses statuts soient validées par chacun des Conseils municipaux des communes adhérentes.

Ces trois modifications ne concernent pas directement Vézelay.

***Le Conseil municipal valide à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du SDEY***

**4. Délibération pour l'adhésion ICOMOS**

La commune adhère à l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), mais cette adhésion n'a pas été renouvelée en 2013.

Lorant HECQUET présente ICOMOS : une organisation internationale non gouvernementale unique en son genre, associée à l'UNESCO pour la restauration et la conservation, créée en 1965 à Varsovie. Le Comité français, qui est la section la plus importante, compte 1 300 membres. Cette organisation peut être d'une aide précieuse pour tout ce qui concerne notre patrimoine.

***Renouvellement de l'adhésion accepté à l'unanimité.***

**5. Délibération autorisant le Maire à représenter la commune dans le cadre de la procédure qui oppose l'Entreprise MORESK à la commune de Vézelay, suite à la requête de l'Entreprise MORESK**

M. Barbieux explique la situation.

En 2013, lors des appels d'offres concernant les travaux de maçonnerie de la Porte Neuve, l'entreprise MORESK avait été classée première par la commission d'appels d'offres. Or un certain nombre d'irrégularités ont été commises. Le Maire de l'époque a confié les travaux à l'entreprise classée en second, qu'il a immédiatement prévenue, et avec qui il a signé un acte d'engagement, au lieu d'avertir en premier les entreprises non retenues afin qu'elles puissent poser des questions.

La société MORESK assigne la commune au Tribunal administratif de Dijon pour irrégularités (requête en contestation de validité de chantier) et demande d'une indemnité de dommages et intérêts à la hauteur d'environ 100 000 €.

M. Barbieux a consulté des avocats ainsi que différentes instances juridiques – notamment de la DRAC. Il a besoin d'un mandat du Conseil municipal pour agir, sous forme de recours en justice ou de négociation.

***Le Conseil municipal autorise le maire à représenter la commune dans le cadre du contentieux et de la procédure qui oppose l'entreprise MORESK à la commune de Vézelay suite à une requête de ladite entreprise devant le tribunal de Dijon.***

***Accepté à l'unanimité***

**6. DIA (Lutétia)**

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 4**

Le conseil se doit de statuer sur la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles 215 – 2016 – 2017 – 2018 (jardins situés rue du Château et « vigne blanche » - 1 000 m<sup>2</sup> environ de vignes actuellement loués à M. Meneau « libérables ») pour une surface totale d' 1ha 16a et 4ca. Après plusieurs démarches qui n'étaient pas recevables, la société Lutetia met en vente. L'acquéreur potentiel est M. Bujard, gérant de la société Lutetia, pour la somme de 280 000 €. Une demande d'évaluation avait été faite auprès des Domaines, pour une estimation autour de 268 000 €. Cette évaluation étant périmée, une nouvelle demande est en cours, qui devrait aboutir à un résultat assez proche.

Cette parcelle se situe bien à l'intérieur du périmètre du droit de préemption urbain de 2004.

Le Conseil Général et la DETR sont prêts à subventionner en partie cet achat.

La réponse du Conseil Régional devrait arriver prochainement. L'achat doit être concrétisé sous 3 mois.

Pour l'acquisition par la commune, l'autofinancement doit être au minimum de 20%, auquel s'ajoutent les frais de notaire (environ 30 000€). Lorant Hecquet précise que les motivations s'inscrivent pleinement dans celles prévues pour l'exercice du droit de préemption : projet d'espace public et préservation du patrimoine. Après acquisition, un projet de mise en valeur devra être mis en œuvre dans les 5 ans, pour lequel la Fondation du Patrimoine pourrait apporter un soutien. H. Barbieux considère que c'est une opportunité à saisir pour la commune.

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité de préempter sur ces terrains, sur la base de la nouvelle estimation des Domaines.***

La question du financement (éventuellement par la vente d'un autre bien non utilisé) sera abordée à la prochaine séance, en fonction des subventions attribuées.

***7. Délibération autorisant le Maire à faire des demandes de subventions pour les parcelles sur lesquelles le Conseil municipal va préempter***

***Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire des demandes de subventions pour les parcelles en question.***

***8. Délibération pour le lancement de l'élaboration du PLU***

Marianne Fouchet fait un bref compte rendu d'une formation organisée par le Pays Avallonnais à destination des élus à laquelle elle a participé avec Gérard Ravelli, sur la fin programmée des Plans d'Occupation des Sols au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Loi ALUR : tout POS non transformé en Plan Local d'Urbanisme sera caduc), et la création future par la Communauté de Communes d'un PLUI (intercommunal) avec un délai d'élaboration moyen de 3 ans. Considérant :

- que le droit des sols, dont l'exercice du Droit de Préemption Urbain, est lié à la présence d'un PLU ;

- que faute de PLU fin 2015, le droit des sols sera géré par le règlement national d'urbanisme (RNU)

- que l'existence d'un PLU antérieur, ou engagé avant fin 2015, à la création du futur PLUI en permet la reconnaissance ;

et surtout le risque pour la commune de perdre la maîtrise directe de ses choix d'urbanisme.

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 5**

Elle préconise que la commune vote et enclenche rapidement la mise en œuvre d'un PLU en propre à finir pour fin 2015.

Il apparaît que le fait de mettre en place un PLU avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 permettrait à la commune de garder davantage de marge de manœuvre ; mais il faut faire vite, et agir dans les règles (recrutement par appel d'offres).

Micheline Foret demande que l'on se penche sur le projet d'une zone constructible à l'entrée des Bois de la Madeleine, jusqu'à l'ancienne école. Gérard Ravelli rappelle qu'il y a également à l'Étang une zone constructible pour un lotissement.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les démarches nécessaires à l'élaboration d'un PLU.*

**9. *Délibération autorisant le Maire à engager l'étude de diagnostic d'aménagement du parvis de la Basilique Sainte Madeleine***

M. le Maire informe le Conseil que, d'une part, les devis définitifs des travaux du chœur et de la crypte de la basilique sont sensiblement inférieurs aux sommes prévues ; il en résultera donc un solde de quelques dizaines de milliers d'euros qu'il conviendra d'affecter à une autre tranche de travaux ; d'autre part, une étude préalable à l'aménagement du parvis, jusque là repoussée faute de financements, pourrait se voir financées par la DETR à hauteur de 20 000 €.

Cette étude préalable (repérage des réseaux, de l'archéologie, des niveaux) coûterait 66 000 € TTC, avec comme périmètre d'intervention l'ensemble de la place de la Basilique (parvis, monument aux morts, chapitre).

Sous réserve que cette somme soit entièrement couverte par la subvention et le solde des travaux du chœur et de la crypte, M. le Maire demande l'autorisation d'engager cette étude de diagnostic.

*Accepté à l'unanimité.*

**10. *Délibération modification du temps de travail de l'ATSEM***

Monique Bel explique que l'ATSEM – puisqu'elle prend en charge le temps périscolaire – conserve les mêmes horaires que les années précédentes les lundis, mardis, jeudis et vendredis, auxquels viennent s'ajouter cette année les 3h du mercredi matin et le quart d'heure qu'elle consacre ensuite au nettoyage. Il conviendrait donc de porter son contrat, annualisé, à 35h.

*Accepté à l'unanimité.*

**11. *Délibération pour la prise en charge des frais de la journaliste de Radio Notre Dame (juillet 2014)***

Une journaliste de Radio Notre Dame est venue, dans le cadre d'un cycle d'émissions sur les villes sanctuaires, réaliser plusieurs émissions sur Vézelay. Il était convenu que la commune prendrait en charge ses frais d'hébergement et de déplacement, qui s'élèvent à 137,42€. Ce reportage est audible sur le site internet de Radio Notre Dame.

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 6**

*Accepté à l'unanimité*

**12. Délibération pour le remboursement des frais de mission du 15 septembre 2014**

Lorant Hecquet doit se rendre le 15 septembre à Bordeaux pour la réunion de l'association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM). Il convient donc d'indemniser son aller-retour en train pour cette ville. Hubert Barbieux souhaite que des frais de mission puissent être provisionnés au Budget Prévisionnel 2015.

*Accepté à l'unanimité*

**13. Décision modificative budget assainissement**

Mme la trésorière, suite à une erreur, demande le virement de la somme de 10 800 € de la ligne dépenses d'investissement (cf Conseil Municipal du 11/7/2014 D 10) à la ligne recettes d'investissement.

*Accepté à l'unanimité*

**14. Nouveaux tarifs de l'auberge de jeunesse**

Il faut prévoir dès maintenant les tarifs 2015 afin de les communiquer aux différentes brochures qui vont être édités.

Pour information :

Le chiffre d'affaires de 2013 était de 60 838,65€

Le chiffre d'affaires au 9 septembre 2014 est de 58 819,60€

Les réservations pour fin 2014 sont de 11 461,30€

Un employé communal y est affecté depuis le 25 avril 2014.

Les tarifs sont actuellement assez compliqués (tarifs différents la première nuit et les nuits suivantes, supplément chauffage en hiver, tarifs préférentiels différents suivant les structures...)

La proposition acceptée après longue discussion est de :

16 €/personne par nuit en dortoir

18 €/personne par nuit en studio, tarif unique annuel avec draps et chauffage inclus. Hors taxe de séjour.

Tarifs réduits :

Pour les pèlerins : 14€ - en dortoir et avec des draps papier jusqu'à épuisement des stocks

Pour les adhérents à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et les associations partenaires, ainsi que pour les groupes de plus de 15 personnes :

15 € par nuit en dortoir

17€ par nuit en studio

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 7**

Les tarifs de location de la salle n'étant pas suffisamment réfléchis, la question est reportée à une séance ultérieure.

La mise aux normes de la cuisine et des améliorations de la salle seront réalisées grâce au solde de l'association de l'auberge de jeunesse, qui vient d'être dissoute.

*Le Conseil municipal procède au vote sur les nouveaux tarifs*

***Abstentions : 2***

***Pour : 9***

*Le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs de l'auberge de jeunesse.*

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b><i>15. Questions diverses</i></b> |
|--------------------------------------|

M. le Maire propose l'abandon du projet d'achat de la parcelle AB 107 (cf séance du Conseil du 13 juin 2014) ; en effet cette parcelle n'est pas incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain de 2004.

***Abstention : 1***

***Pour : 9*** (Micheline Foret s'étant absentée n'a pas pu participer au vote).

Marianne Fouchet fait un bref compte rendu d'une réunion de la CCVAM sur des dispositions concernant la gestion des déchets qui relève maintenant de la Communauté de communes et qui prendront effet progressivement à partir de janvier 2015. Le Président de la Communauté de communes viendra en personne présenter les nouvelles dispositions aux élus puis aux habitants de chaque village.

Gérard Ravelli fait état du courrier du SDEY qui demande que les propositions de travaux à engager pour 2015 soient transmises sous 8 jours. Ce point sera traité en commission travaux.

Lionel Recordon fait part de ses inquiétudes quant à l'emplacement possible d'un abribus sur la place du Champ de Foire. Il prévoit d'en parler le 25 septembre lors de la venue de Mme Humbert, des Bâtiments de France.

Monique Bel fait part de la demande de l'Éducatrice de Vie scolaire d'acheter du matériel de bricolage pour les activités périscolaires, et propose de provisionner dans ce but le compte de l'école élémentaire d'une somme de 200 €. Le Conseil municipal préfère qu'une fois les devis réalisés, l'institutrice commande le matériel, qui sera ensuite remboursé sur le compte de l'école pour la somme exacte utilisée.

David Lefèvre confirme que la navette terminera son service dimanche 14 septembre. Un bilan détaillé sera fourni lors du prochain conseil.

Emmanuel Dujardin et Micheline Foret reposent la question des excès de vitesse aux Bois de la Madeleine. Ils monteront un dossier pour une prochaine séance du Conseil.

Lorant Hecquet annonce une conférence sur Viollet le Duc organisée par la mairie pour en célébrer le bicentenaire de naissance, le 18 octobre à 18h30 dans le Narthex de la basilique.

**VILLE DE VEZELAY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 septembre 2014 – PAGE 8**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.**